

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 26 AOUT 2014

L'an deux mille quatorze, le 26 août à 20h15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Jean SAMENAYRE, Sylvie DESMOND, Pierre GREIL, Cathy GALLO-SEGURA, Patrick FAGGIANI, Angélique RODRIGUEZ, Stéphane SANCHIS, Florence OVEJERO, Mathilde FELD, Fabian LE SOUDER, Guillaume DEPINAY-GENIUS, Jean-Michel DUTOYAT, Laurent LEMONNIER, Véronique CORNET, Marie LASCOURREGES, Danielle TERRAL, José Manuel ROQUE, Ivana CHIRICO-GRENIER

Absents excusés : Emilie BERRET procuration à Angélique RODRIGUEZ, Isabelle MEROUGE procuration à Florence OVEJERO, Jean-Claude LINARES procuration à Patrick FAGGIANI, Vincent FEUGA procuration à Pierre GACHET, Marie Chantal MACHADO procuration à Danielle TERRAL, Pascal GILLET procuration à Cathy GALLO-SEGURA, Claude BAZARD procuration à Jean SAMENAYRE, Nathalie DEJEAN-IBANEZ procuration Stéphane SANCHIS

Date de la convocation : 18 août 2014

Mme Sylvie DESMOND est désignée secrétaire de séance

M. le Maire donne lecture du procès verbal précédent qui est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1- MOTION FERMETURE DU BUREAU DE POSTE DE CREON DURANT LES TRAVAUX

M. le Maire expose au conseil municipal l'historique du dossier de déclaration préalable des travaux du bureau de poste de Créon.

Le projet des travaux n'a pas été présenté à M. le Maire.

M le Maire suspend la séance à 20 h 30 pour donner la parole à M Charrier, délégué de la Poste aux relations territoriales pour la Gironde.

M Charrier expose la situation de la Poste et le fonctionnement de ce service durant les travaux. Il reconnaît que la Poste a été défaillante sur la communication avec la municipalité de Créon.

Les élus présents interpellent M Charrier sur divers points du dossier.

La séance est reprise à 20 h 53.

M. le Maire propose au conseil municipal de voter une motion pour s'opposer à la fermeture du bureau de poste durant les travaux et demande l'installation d'un bureau de poste provisoire.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés vote la motion suivante :

CONSEIL MUNICIPAL DE CRÉON

S'OPPOSE

À LA FERMETURE DU BUREAU DE POSTE DE LA COMMUNE

DURANT LES TRAVAUX

Le conseil municipal de Créon, réuni exceptionnellement le 26 août 2014, a officiellement pris connaissance des conséquences de la fermeture du bureau de poste communal durant les deux mois de travaux prévus.

Il s'étonne d'abord que les responsables communaux n'aient pas été officiellement saisis par les services de La Poste en Gironde des répercussions entraînées par ces travaux, à savoir l'indisponibilité complète du bureau de poste. Cette manière de procéder contrevient à l'esprit de concertation qui doit normalement animer les rapports entre institutions publiques.

S'agissant d'un service public, tel qu'il est défini par l'article 2 de la loi n° 2010-123 du 9 février 2010 : « *La Poste et ses filiales constituent un groupe public qui remplit des missions de service public et d'intérêt général (...)* », La Poste de la Gironde a manqué de respect à l'égard des élus municipaux en taisant l'impact de la décision de modernisation de ses locaux, dont la teneur était pourtant connue depuis plusieurs mois.

Par ailleurs, les solutions de remplacement proposées par Mme la directrice départementale de La Poste dans son courrier du 14 août 2014 sont loin de satisfaire le conseil municipal.

1. Le retrait des lettres recommandées chez un « partenaire » privé, commerçant local, ferait porter à celui-ci une lourde responsabilité, normalement assumée par le personnel de La Poste, formé et habilité à de tels actes. Il serait ainsi porté atteinte à la confidentialité, dont la nécessité serait de ce fait battue en brèche. En outre, ce commerce est fermé le lundi, réduisant ainsi la disponibilité de cette partie démembrée du service public postal.
2. Le fait que le seul bureau de poste proche et ouvert le samedi matin durant la période des travaux soit celui de La Sauve Majeure constituerait une évidente insuffisance. La qualité du service en souffrirait nécessairement. En effet, ce bureau a été conçu pour une population de 1 426 habitants, à laquelle il faut ajouter celle des communes environnantes non pourvues, que l'on peut estimer à 1 000 habitants. L'apport créonnais triplerait donc l'activité de ce bureau, allongeant fortement des délais d'attente déjà longs ces matins-là dans des locaux devenus alors parfaitement inadaptés.
3. La plus grande difficulté créée par la position de la Poste est la disparition des services bancaires de la Banque Postale durant la période des travaux. Les personnes n'utilisant pas de moyens de paiement dématérialisés ne pourraient plus effectuer leurs opérations bancaires qu'à Sadirac ou La Sauve Majeure. Comment feraient alors celles et ceux qui n'ont pas de moyen de déplacement ? Or, à Créon, de nombreuses personnes, en particulier âgées, sont dans ce cas, tant en ville qu'à la Résidence pour personnes âgées « Marie-Louise Maloubier » et à l'EHPAD « La Pelou ». Certes, il existe une possibilité de se faire apporter de l'argent au domicile par le préposé de La Poste. Mais ce service nécessite un appel téléphonique préalable et... deux jours de patience. La Poste n'assure pas la continuité du service public dans des conditions satisfaisantes pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer.
4. Un usager Créonnais de La Poste aurait le plus grand mal à se rendre à Sadirac en utilisant les transports en commun Transgironde (ligne 404) car il ne disposerait que de trois possibilités pour en revenir (13h11, 17h26 et 17h56), sauf à rentrer chez lui après 19h.
5. Aller à La Sauve Majeure en semaine par le même moyen de transport (ligne 403) n'est possible qu'à 8h16 (du lundi au samedi) et 13h06 (du lundi au vendredi) mais le seul retour n'est possible qu'à ... 12h57 (du lundi au vendredi).

En conséquence, le conseil municipal de Créon

- proteste pour avoir été mis devant le fait accompli par La Poste, qui n'a jamais recherché avec lui de solution pouvant satisfaire les uns et les autres, ce qui constitue une attitude irrespectueuse à son égard

- estime que les conditions d'une continuité du service public ne seraient pas réunies si La Poste maintenait sa position d'un service dégradé durant les travaux du bureau de poste, détérioration dont les premières victimes seraient les personnes connaissant des difficultés de déplacement de tous ordres, revendique avec insistance la mise en place d'un bureau de poste temporaire durant le temps de la réhabilitation de l'établissement.

Il se déclare prêt à étudier avec La Poste toute solution immobilière qui permettrait le maintien sans discontinuité de l'activité du bureau de poste de Créon.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La séance est à nouveau suspendue à 21 h 05 pour donner la parole au public présent. De nombreux échanges ont lieu entre le délégué de la Poste et les administrés.

La séance reprend à 21 h 15.

M le Maire et le conseil municipal prennent acte des propos de M Charrier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20

Pierre GACHET	Jean SAMENAYRE	Sylvie DESMOND	Pierre GREIL
Cathy GALLO-SEGURA	Patrick FAGGIANI	Angélique RODRIGUEZ	Stéphane SANCHIS
Florence OVEJERO	Mathilde FELD	Fabian LE SOUDER	Ivana CHIRICO-GRENIER
Guillaume DEPINAY-GENIUS	Isabelle MEROUGE <i>Procuration</i>	Jean-Michel DUTOYAT	Nathalie DEJEAN-IBANEZ <i>Procuration</i>
Laurent LEMONNIER	Emilie BERRET <i>Procuration</i>	Vincent FEUGA <i>Procuration</i>	Véronique CORNET
Jean-Claude LINARES <i>Procuration</i>	Marie LASCOURREGES	Pascal GILLET <i>Procuration</i>	Danielle TERRAL
José Manuel ROQUE	ManicChantal MACHADO <i>Procuration</i>	Claude BAZARD <i>Procuration</i>	